



COMMUNE DE CABRIES

**CONSULTATION
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC EN VUE DE
L'INSTALLATION D'UN
KIOSQUE A PAINS AU PIED DU
VILLAGE DE CABRIES**

1/ CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le village de Cabriès patit de l'absence d'une boulangerie depuis plusieurs années, compensée par un dépôt de pains à la supérette.

La municipalité souhaite proposer aux habitants un service plus complet et de qualité par la mise en place d'un espace de vente sous forme d'un kiosque de vente de pains divers bio et autres viennoiseries bio également. Attention, il s'agit exclusivement d'un espace de vente et non d'un espace de fabrication. Cet espace de vente devra est ouvert du lundi au samedi.

Ce kiosque d'une superficie maximale de 15 m², devra s'intégrer au paysage environnant.

Un emplacement a été retenu au pied du piton sur la place du marché hebdomadaire. Cet emplacement faisant partie du domaine public communal, des règles spécifiques s'appliquent notamment en matière de mise en concurrence.

2/ CARACTERISQUES JURIDIQUES DE LA CONSULTATION

- Code général des collectivités territoriales : articles L1311-5 à L1311-7
Autorisation d'occupation du domaine public
- Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2122-1 à L2122-4
Règles générales d'occupation du domaine public
- Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2125-1 à L2125-6
Régime des redevances
- Code général de la propriété des personnes publiques : articles R2122-1 à R2122-8
Règles générales d'occupation
- Circulaire du 15 juin 2015 relative aux activités commerciales sur le domaine public
(PDF - 356.9 KB)

3/ CONDITIONS D'OCCUPATION

➤ Rappel de l'occupation du domaine public

- précaire et révocable
- strictement personnel
- objet strictement limité à l'autorisation
- soumis à redevance

➤ Convention

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera rédigée.

Durée de la convention 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Montant de la redevance : 400€ mensuels pour l'emplacement et la consommation électrique.
(L'emplacement retenu permet un branchement aisé).

➤ Type d'installation

L'autorisation est strictement limitée à l'emprise du kiosque (pas d'espace de consommation devant).

Toute proposition sera étudiée à condition que le kiosque soit déplaçable et s'intègre au paysage (revêtement bois par exemple).

L'activité devra respecter l'ensemble des normes d'hygiène en vigueur. Attention pas de branchement d'eau possible. L'installation devra posséder un petit réservoir d'eau pour répondre à ces normes.

➤ Résiliation/changement de destination

Aucun changement d'activités n'est autorisé. Les modalités de résiliation ou de cession seront définies dans la convention

4/PUBLICITE

Affichage en mairie et sur le site de la commune

5/ CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de la consultation le 20 décembre 2021

Réception des projets le 10 janvier 2022

Attribution de l'AOT le 17 janvier 2022

6/ CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier comprendra :

- une lettre de candidature indiquant nom et pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, es coordonnées du candidat, le nom du mandataire éventuel
- l'extrait K bis
- le descriptif du projet (conception, gamme de produits proposée et tarifs services proposés et horaires d'ouverture) Ce descriptif comprendra également un volet économique détaillant le seuil de rentabilité ainsi que le chiffre d'affaires estimé pour 2022l.
- le descriptif du kiosque au moyen de photos, croquis, insertion dans le site ainsi q'un descriptif technique.

7/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

- expérience professionnelle dans le domaine de la boulangerie bio
- expérience professionnelle dans le domaine de la vente
- offre proposéee : concept, politique tarifaire, mesures d'hygiène, cohérence d'ensemble du projet
- volet financier : capacité économique du projet

8/ REMISE DES OFFRES

Les candidats intéressés devront déposer un dossier par voie dématérialisées auprès de la direction des marchés pulics de la mairie de Cabriès à l'adresse suivantes :
mfernandez.dgs@cabries.fr

9/ RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Renseignements complémentaires par mail auprès de Monsieur Olivier Donikian, responsable du développement économique à l'adresse suivantes :
olivier.donikian@cabries.fr

